

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2016 (COMPTE RENDU)

Appel nominal des membres	1	Page 1
Désignation du secrétaire de séance.....	1	
Approbation de compte-rendu du conseil municipal du 28 septembre 2016.....	1	
DETR 2017 – Informatique école	2	
DETR 2017 – voirie et aménagement.....	2	
DETR 2017 – zonage d’assainissement	3	
DETR 2017 – mise en service d’un espace de jeux dans le parc de l’EHPAD.....	4	
Tarifs garderie	6	

☞ En préambule, le maire rappelle l’invitation de la Communauté d’agglomération du Grand Guéret pour l’assemblée générale des territoires du samedi 19 novembre.

Appel nominal des membres

Présents : Marie-Andrée Boutet, Mireille Fayard, Laurence Bourdier, Guy Rouchon, Thomas Marty, Jean-Pierre Godefroy, Didier Gorius, Denis Turpinat, Simone Lacoste, Roland Dardy, Pascale Tête, Absents excusés: Christophe Lecossois, Dominique Peynot, Laëtitia Gouvernaire, Jacqueline Peyrot.

Le maire propose d’ajouter deux délibérations à l’ordre du jour. Ces deux propositions sont adoptées à l’unanimité : l’une porte sur le diagnostic de l’assainissement et l’autre sur la constitution d’un projet de DETR pour parc de jeux.

Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l’article L 2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, le Conseil Municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice a désigné : *Thomas Marty*.

Approbation de compte-rendu du conseil municipal du 28 septembre 2016

Il est demandé que soit rectifiée la présence de Lydie Rougier. Le compte rendu est approuvé :

Contre0.....

Abstention0.....

Pour11.....

DETR 2017 – Informatique école

A la suite d'une première demande de DETR pour 2016, et à la suite des demandes émises en Conseil d'école, il est proposé un deuxième dossier qui vise à remplacer le matériel défectueux (vidéoprojecteur de deux classes primaires) et à compléter le renouvellement des ordinateurs. Le devis retenu est celui de la société Wiclic pour des raisons de maintenance notamment.

Page | 2

WICLIC						
		PU HT	Qté	Total HT	DETR %	DETR
Vidéoprojecteurs 3000 lumens SONY		1560	2	3120	0,7	2184
Supports		61,1	2	122,2	0,7	85,54
Ordinateurs portables		466,67	4	1866,68	0,7	1306,676
Ordinateurs portables tactiles		775	2	1550	0,7	1085
Total TTC à engager	7990,66			6658,88		4661,216

R. Dardy demande si tous ces dossiers DETR seront acceptés ? T. Marty précise qu'il s'agit de relativement petits dossiers. G. Rouchon indique que l'enveloppe DETR a tendance à augmenter. M. Fayard fait remarquer qu'il faudra revoir ces devis si les dossiers ne sont pas acceptés.

Contre0.....

Abstention0.....

Pour11.....

DETR 2017 – voirie et aménagement

Il est rappelé que ces dossiers sont déposés par Evolis 23. Des devis ont été demandés à Evolis 23 pour les principaux chantiers repérés par la commission des travaux cette année. Sur 5 devis, quatre ont été retenus.

i) L'un concerne un chantier d'aménagement des accès à la salle polyvalente côté cuisine et salle / scène et ce afin de favoriser l'entretien de l'entrée principale et de la salle. ii) Deux chantiers de réfection de voirie sont envisagés : le chemin des Chaumes jusqu'à l'angle de la rue de l'école et la place de stationnement devant l'EHPAD côté bourg. iii) Enfin un chantier d'aménagement de chemin empierré en voie bitumée au Moulin Martine.

	Surface m2	HT	TTC	TTC / m ²	DETR
Accessibilité salle (35%)	230	9057	9377	40,76957	3169,95
Rue école	1445	10800	11560	8	3240
Place EHPAD	74	960	1036	14	288
Moulin du Creuzet	245	3185	3430	14	955,5
TOTAL	1994	24002	25403	12,73972	7653,45

Le maire précise que le reste à charge sera d'environ 17 000 €. Un dossier a été étudié mais reporté à plus tard, il s'agit de l'accès à Treiffraud. D'autres voies du même type pourraient faire l'objet d'une demande d'aménagement. G. Rouchon se demande si au moment des demandes de permis de construire, on ne devrait pas dire si on fait ou pas tel ou tel accès

R. Dardy précise que sur le Point à temps le travail est mieux fait qu'avant par Evolis. D. Turpinat fait remarquer que certains point-à-temps ont été faits dans des meilleures conditions (et leurs deux camions ne fonctionnent pas de façon identique).

Contre0.....

Abstention0.....

Pour11.....

DETR 2017 – zonage d'assainissement

Un certain nombre de communes, dont Ajain ont délimité certains villages en zone d'assainissement collectif. Ces études de zonage d'assainissement sont aujourd'hui remises en question pour 2 motifs :

- la réalisation des travaux d'assainissement collectif n'est plus subventionnée pour des villages de moins de 100 équivalents-habitants.
- les usagers souhaitant réhabiliter leurs dispositifs d'assainissement non collectif par les financements de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (aides financières pouvant atteindre une somme de 5100€) ne peuvent y prétendre dès lors que leurs habitations sont situées sur une zone prévue en assainissement collectif.

Pour Ajain un zonage a été établi par délibération du conseil municipal en date du 30 juin 2000. Cette délibération précise que le zonage d'assainissement comprend notamment une zone déjà traitée collectivement et une zone devant être traitée collectivement ou semi collectivement, le reste du territoire devant recevoir des assainissements de type individuel.

L'agence de l'eau a tranché, la délibération n'est pas nette et le zonage doit faire l'objet d'une révision pour que les habitants de la Courcelle et du lotissement qui voudraient remettre à niveau leurs installations puissent bénéficier des aides prévues plus haut. D. Turpinat fait remarquer qu'il est dommage de ne pas avoir fait de l'assainissement collectif au lotissement et à La Courcelle.

Différentes aides financières peuvent être apportées pour la révision d'un zonage d'assainissement :

- une de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne à hauteur de 60% ;
- une DETR permettant un complément d'aides jusqu'à 80%.

La révision d'un zonage d'assainissement se fait suite à une étude technique soumise à enquête publique.

Montant de l'opération :

- Bureau d'étude : Devis : 1485 € HT, 1782 € TTC
- Commissaire enquêteur (estimation) : 1300 €
- Publication sur deux quotidiens 15 jours et 8 jours avant l'enquête : 900 €.

Page | 4

Plan de financement :

- Agence de l'eau : 2211 €
- DETR : 737 €
- Commune : 737 € + 297 € (TVA) = 1034 €

Contre0.....

Abstention0.....

Pour11.....

DETR 2017 – mise en service d'un espace de jeux dans le parc de l'EHPAD

Contexte de l'opération

La municipalité d'Ajain souhaite créer un Jardin de Jeux et de Détente au centre du bourg, dans l'enceinte du parc de l'EHPAD, à proximité directe de la Route de Guéret. Ce projet a pour but de participer à la dynamisation du centre-bourg, renforcer l'attractivité du parc en lui donnant, dans cette partie, un caractère public, tout en favorisant les échanges intergénérationnels. Le Directeur et la Présidente de l'EHPAD y sont favorables, le conseil d'administration s'est également prononcé favorablement.

La surface totale du Jardin est de 1820m². Il est actuellement clôturé, sur deux côtés, par un mur bas en pierres.

L'objectif est d'associer des espaces de détente et des aires de jeux pouvant répondre aux attentes du plus grand nombre, que ce soit des enfants en bas âge, des adolescents comme des adultes.

Le projet comprend :

- La réalisation d'une clôture du portail d'entrée au muret, en suivant la courbe d'accessibilité à l'entrée principale du bâtiment.
- L'installation des jeux et du mobilier.
- La mise en place des revêtements de sol des différentes aires de jeux ;
- L'ouverture du mur côté rue pour la création d'une entrée piétonne avec fourniture et pose d'un portail de 1 m.

- Réalisation d'un portail à l'intérieur du parc, sur la nouvelle clôture, pour l'accès du matériel de tonte et d'entretien du site et d'un portillon, pour l'accès au parc des résidents et du personnel de l'EHPAD.

Installation des jeux pour enfants

Le Jardin de Jeux, destinée aux enfants de 2 à 17 ans, sera composé des activités ludiques suivantes :

- Une balançoire deux sièges sur une aire de 40 m² ;
- Un portique avec balançoire « nid d'oiseau »
- Un jeu oscillant sur une aire de 10 m² ;
- Une structure sur une aire de 30 m² ;
- Un panneau de basket d'extérieur stand1 à platine déport : 0,60 m. hauteur fixe 3,05 m.

Installation du mobilier

Le Jardin de Jeux sera composé des éléments de mobilier suivants :

- Deux tables avec bancs, dont l'une adaptée aux personnes à mobilité réduite ;
- Deux corbeilles d'un modèle identique ou équivalent à celles déjà présentes sur le site.
- Un portail d'entrée, fermant la nouvelle entrée, coté route.
- Une clôture, d'environ 68m de longueur, fermant le Jardin sur son côté Nord. Cette clôture sera constituée d'une grille soudée.

Montant des travaux

- jeux : 17237 € HT soit 20684 € TTC
- aménagement : 7200 euro HT soit 9000 € TTC
- Location d'une mini-pelle 2 jours : 334 € HT soit 401 € TTC
- Total : 24771 € HT ; 30085 € TTC

Ce type d'aménagement peut être financé par la DETR à hauteur de 40%. Le reste à charge sera financé à part égale par la communauté d'agglomération et la mairie d'Ajain, sans toutefois dépasser les 80% de subvention. La subvention initialement demandée en urgence en février 2015 à la Communauté d'agglomération était de 15000 €. Le montant des travaux était bien supérieur à ce qu'il sera : 30000 € TTC aujourd'hui.

Plan de financement

- Total HT = 24771 € (17237 + 7200 + 334 = 24771)
- DETR : 9908 € (40%)
- Communauté d'agglomération : 7430 €
- Commune: 7433 € HT soit 7433 € + 5314 € (TVA) = 12747 € TTC

Contre0.....
Abstention0.....
Pour11.....

Tarifs garderie

Nous avons la possibilité de déclarer les temps de garderie du matin et du soir (de 8h à 9h et 16h30 à 17h45 ou 18h) en temps d'accueil périscolaire permettant de percevoir de la Prestation de service ordinaire de la part de la CAF dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (nécessité d'une avenant). Les droits PSO seraient de 53 centimes par enfant et par heure.

Il est proposé une nouvelle grille de tarifs à compter du 1^{er} janvier 2017 :

- QF 1 et 2 : 0.85 c par fréquentation (environ 1/3 des familles)
- QF 3 et 4 : 0.95 c par fréquentation (environ 2/3 des familles)
- QF 5 : 1 € par fréquentation (quelques familles)

Contre0.....
Abstention0.....
Pour11.....

La séance est levée à 22H30.